

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2023

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 26
Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 2
Absent : 1

Votants : 28

Le dix juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 4 juillet 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 4 juillet 2023.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS Emilie, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme PILON Aurélie, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme BUREAU Marine (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme SABY Annick)

Absent : M. EL YAKOUTY Abdelhak

Secrétaire de séance : M. SECHAUD Jean-François

Affaires Générales

DEL20230710_02

Objet : Décisions à rendre compte au Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n° DEL20200727_02 du 27/07/2020 modifiée par laquelle le Conseil municipal confie au Maire un certain nombre d'attributions,

Considérant l'obligation par Le Maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la communication des décisions suivantes :

Numéro	Date	Objet de la Décision Municipale	Service
DM2023_06_07	14/06/2023	Bail de location de droit de pêche avec l'AAPPMA du Chablais Genevois sur la partie de la rivière appartenant à la commune de Douvaine	AG
DM2023_06_08	26/06/2023	Fonds de commerce - Agence immobilière - DEPLACE IMMOBILIER 63 Rue du Centre - Décision de renonciation du Maire	Urbanisme

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 5 juin 2023

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Jean-François SÉCHAUD



Le Maire,
Claire CHUINARD